

**Annexe 1 de l'arrêté préfectoral
Prévention des dégâts sur les piscicultures
extensives en étangs**

La demande visée à l'article 1^{er} du présent arrêté est adressée au Directeur Départemental des Territoires de la Marne.

Au vu, notamment, des dégâts de cormorans enregistrés au cours des saisons précédentes les territoires sur lesquels des autorisations peuvent être délivrées sont les suivants :

l'Argonne, le Perthois, le Vallage, le Bocage champenois et la Brie des Etangs.

Les tirs dans les secteurs d'eaux libres périphériques peuvent intervenir à proximité des rives du cours d'eau ou du plan d'eau avec autorisation du propriétaire.

Les prélèvements sont effectués dans la limite du quota départemental suivant : 175 animaux sur les sites de pisciculture.

Compte rendu de tir :

- Chaque bénéficiaire adressera **impérativement** deux comptes-rendus quel que soit le nombre de cormorans prélevés, y compris dans le cas d'absence de tir :
 - un premier compte-rendu **pour le 15 janvier 2018,**
 - un compte rendu final de la campagne sera renvoyé pour **le 15 avril 2018, (attention à bien cocher la case pour le renouvellement de la campagne suivante, le permis de chasser 2017/2018 est à envoyer obligatoirement pour le 31/07/2018).**
- A défaut de la transmission au préfet **des deux comptes-rendus précités** par le bénéficiaire de l'autorisation , et de case cochée en vue du renouvellement pour la campagne suivante, **il ne sera pas délivré de nouvelle autorisation pour l'année suivante.**

Les autorisations préfectorales sont présentées à toute réquisition des services de contrôle ; elles peuvent être retirées en cas de non respect des conditions imposées pour leur utilisation ou dans le cas où le quota départemental précité a été atteint.

La liste des personnes autorisées à tirer est la suivante :

NOMS	ADRESSES	COMMUNES DE TIR
BONTEMPS Michel, Christophe et Damien	1, Rue Haute -51800 Dommartin-Dampierre	Dommartin-Dampierre
BOURGUIGNON Antoine	9, rue Eugène Delacroix 51330 Givry en Argonne	Givry en Argonne
COLLIN Jean	14, rue de Châlons - 51800	Sivry Ante

	Villers en Argonne	
DOCHY Gabriel	rue Basse - 51800 Gizaucourt	Ante
DOCHY Joël	4, rue St-Vincent 51800 Gizaucourt	Sivry Ante
DOREZ Paul	3 rue Guéry 10240 Dampierre	Saint Remy en Bouzemont
FREMY Gérard	1, rue de Châlons 51330 Possesse	Charmont
GAY Michel	11, rue du Château - 51510 Villers le Chateau	igny Combilizy
HERMANT Claude	5, rue de Courtisols 51240 Marson	Dommartin Varimont
JEANNOT Michel	7, rue du Docteur Nève 55000 Bar le Duc	Epense, Remicourt, Sivry Ante
NOËL Eric	17, rue Chanzy - 51350 Cormontreuil	La Neuville aux Bois
NOTAT Jean	Ferme de la Hotte - 51800 Chatrices	Chatrices
PAYELLE Gérard	22, rue Saint Vincent - 51150 Ambonnay	Dommartin Varimont Chaudefontaine, Bournonville
TASTET Dominique	1, rue de l'étang - 51800 La Chappelle Felcourt	La Chapelle Felcourt
WAGNER Claude	1, rue Cour des Salles - 51330 Charmont	Charmont
le Chef du Service Départemental ONF ou son représentant	Maison forestière de Chatrices 51800 Chatrices	Chatrices